



COMMUNE DE CHÉNENS

Annexe 3 du Règlement d'organisation du Conseil communal

Rétribution des membres du Conseil communal

VALABLE POUR LA PERIODE 2021-2026	
HONORAIRES ANNUELS	
Syndic/que	CHF 7'000.- annuel fixe
Vice- Syndic/que	CHF 4'000.- annuel fixe
Conseiller/ère communal/e	CHF 3'000.- annuel fixe
VACATIONS ET SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL	
Séances du Conseil communal	CHF 100.-/séance
Séances de l'Assemblée communale	CHF 100.-/séance
Vacations du Conseil communal	CHF 40.-/h
VACATIONS ET SEANCE DES COMMISSIONS	
Présidence	CHF 40.-/h
Secrétaire	CHF 50.-/h
Membres	CHF 40.-/h
DEPLACEMENTS ET FRAIS CONSEQUENTS DU CONSEIL COMMUNAL	
Forfait déplacements et téléphones	CHF 600.- annuel

Arrêté en séance du Conseil communal, le 24 avril 2021

Au Nom du Conseil communal

La Syndique

Carmen Landolt Läubli



La Secrétaire communale
ad interim

Laetitia Weber